

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GALAN
Séance du 27 janvier 2026

N°01/2026

Objet : Adoption du procès-verbal du 29 décembre 2025

L'an deux mille vingt-six et le vingt-sept janvier à 20 Heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Martine LABAT (Maire).

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15 ; en exercice : 12 ; qui ont pris part à la délibération : 12

Date de la convocation : 21 janvier 2026

Présents : LABAT Martine, BOUSSIER Jean-Yves, BRILLOUET Jean, LAPEYRE Laurent, SOYER William, BASTIN Dona, MORLAIS Jean-Claude, LORIN-BIRD Geoffrey, STREET Christian, CAZENAVE Jean-Marie, BOUSSIER Claire.

Absent excusés : HOLUBOWICZ Serge

Procuration de vote : HOLUBOWICZ Serge à LABAT Martine

A été nommé secrétaire : Monsieur SOYER William

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir formuler leurs observations ou mentionner les rectifications à prendre en compte avant l'adoption du procès-verbal rédigé à la suite de la séance du Conseil Municipal du 29 décembre 2025.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,

- Décide d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 décembre 2025

Ainsi fait et délibéré, Les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Martine LABAT, Maire



William SOYER, Secrétaire de séance



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le 30/01/2026
et publication le 28/01/2026